

Réponse à l'interpellation de Madame Nathalie FRISSE

Objet : Les volets de prévention et de répression

Madame la Conseillère,

Votre interpellation a assurément une portée très générale et il me faudrait bien plus temps pour y apporter une réponse complète et circonstanciée.

La sécurité et les répercussions des différents phénomènes criminels qui s'expriment pour l'instant tant en Belgique qu'en Europe génèrent interrogation et inquiétude.

Tout comme vous, je suis convaincu que la sécurité est un bien commun dont la conception et la mise en œuvre doivent être fondées sur l'équilibre entre prévention chaque fois que c'est possible, cohésion sociale assurément et sanction lorsque cela s'avère nécessaire.

La semaine dernière, nous étions, à Bruxelles, avec une délégation liégeoise de fonctionnaires des services civils, de policiers et de conseillères et conseillers, pour une conférence du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine.

Durant 3 jours, nous avons échangé et débattu autour des questions de sécurité urbaine avec plus de 700 représentants des collectivités, des villes, des ONG, du secteur privé et des institutions expertes de l'Europe entière, voire du monde entier.

Nous avons abordé très concrètement la mobilisation citoyenne, les nouvelles formes de police, les partenariats opérationnels, mais aussi de technologies innovantes et les défis liés aux différentes crises...

Au niveau local, les lignes directrices de la politique de prévention et de sécurité de la Ville, sont fixées au travers du Plan Zonal de Sécurité de la Police et du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention conclu par la Ville avec le Ministère de l'Intérieur.

A ces éléments s'ajoute la politique criminelle déterminée au sein du Conseil Zonal de Sécurité qui rassemble le Bourgmestre, le Procureur du Roi, le Parquet et la Police locale et fédérale.

Pour répondre aux demandes légitimes de la population, qui souhaite que le cadre et la qualité de vie dans les quartiers soient préservés, je le répète, il est essentiel d'équiper la police, la magistrature et d'aborder les problèmes par tous les biais : répression, prévention, soins et combiner toutes les solutions pour affronter les problèmes.

Il ne faut pas opposer, et les différents Collèges successifs ne l'ont jamais fait, la prévention à la répression. En effet ces deux actions sont complémentaires. Elles sont indispensables pour assurer une bonne police. Cela s'exerce avec bonheur dans certains quartiers comme Bressoux-Droixhe et nous pensons le mettre en œuvre dans l'un ou l'autre quartier prochainement.

Dès lors et depuis de nombreuses années, des moyens très importants sont consacrés aux services de police. Nous comparons avantageusement nos infrastructures et notre équipements avec d'autres services ailleurs dans le pays et même au niveau fédéral puisque nous avons déjà voté des motions pour défendre la police fédérale et ses infrastructures à St-Léonard.

L'exercice du métier de policier est un métier de plus en plus difficile et dangereux comme en témoigne l'actualité de la semaine dernière.